

Cité de l'énergie dès 2021

Informations pour les communes

Etat de la situation

Echanges d'expérience pour les communes – Automne 2020

Jusqu'à présent :

- accord de collaboration entre l'OFEN et l'Association Cité de l'Énergie (ACE)
- dissociation claire entre la certification (ACE) et le développement du marché (OFEN / CHeC)
- L'OFEN et l'ACE ont ainsi financé conjointement les tâches de Cité de l'énergie

- Plus de convention entre l'ACE et l'OFEN
- Cité de l'énergie ne fait plus partie de SuisseEnergie pour les communes
- SuisseEnergie pour les communes continue de soutenir les Cités de l'énergie, mais de manière directe (via des primes) et non plus via des organisations intermédiaires
- L'ACE ne reçoit plus de subventions pour les audits ou les services de conseil

Réorientation de SuisseEnergie dès 2021

- SuisseEnergie se concentrera à l'avenir davantage sur les **communes «fonceuses» en matière de transition énergétique ainsi que sur les projets phares, plutôt que sur un large éventail de communes.**
- SuisseEnergie se concentrera à l'avenir davantage sur le **soutien de projets plutôt que de processus.**
- Les nouveaux **focus** sont : les procédés industriels, la mobilité et le chauffage renouvelable



Réorientation de SuisseEnergie dès 2021

L'Association Cité de l'énergie et SuisseEnergie pour les communes proposeront des services **complémentaires, qui se renforceront mutuellement.**

- Cité de l'énergie a un **large impact**
- Cité de l'énergie est un **soutien aux processus**
- Cité de l'énergie traite des **thématiques dans leur globalité**



Cité de l'énergie est un partenaire clé dans la politique énergétique et climatique

- Les Cités de l'énergie s'engagent **à long terme** et ancrent ainsi une politique énergétique durable indépendamment des changements politiques.
- 200 Cités de l'énergie font déjà partie du programme depuis **plus de 12 ans** et ont obtenus leur deuxième re-certification.
- Peu de communes quittent l'Association. Il y a 3-4 fois plus de communes qui rejoignent l'Association que de communes qui la quittent.

Cité de l'énergie est un partenaire clé dans la politique énergétique et climatique

- Plus de **90% du budget disponible** est alloué aux communes.
- Dans les Cités de l'énergie, il y a en moyenne :
 - 20% de chaleur renouvelable sur le territoire communal
 - 35% de chaleur renouvelable dans les bâtiments communaux
 - Une Cité de l'énergie sur trois a adopté le standard bâtiment de SuisseEnergie pour son propre patrimoine immobilier.

Lignes directrices majeures de L'Association Cité de l'énergie pour l'avenir

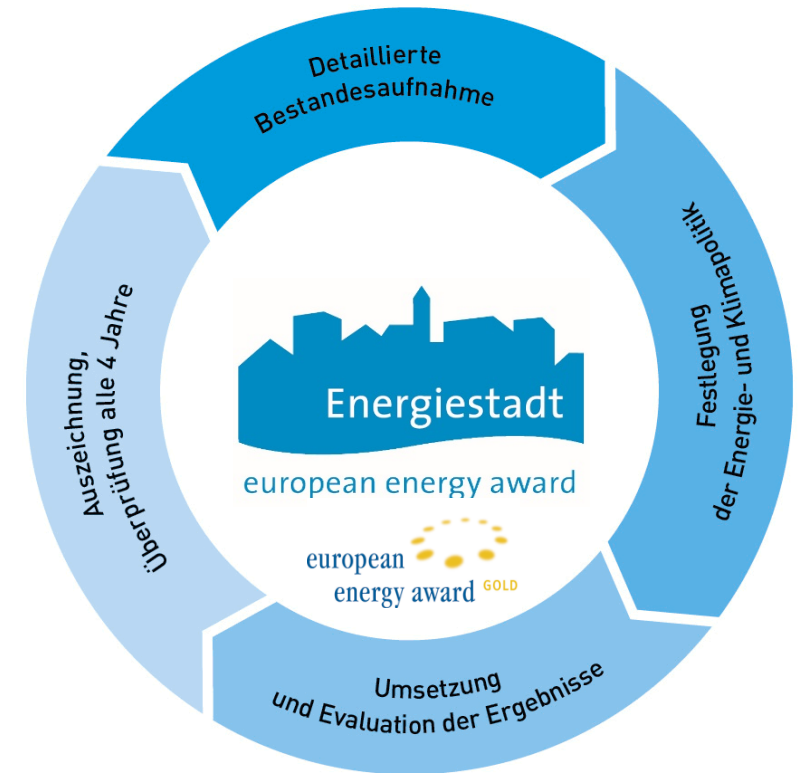
- L'Association Cité de l'énergie **reste la référente pour les villes, les communes et les associations de communes** qui mènent une politique énergétique et climatique ambitieuse à long terme.
- La collaboration avec les **partenaires actuels** (p.ex. OFEN, cantons) constitue une base importante et sera poursuivie – de nouveaux partenariats seront en outre établis, là où ils sont importants et utiles.

Lignes directrices majeures de L'Association Cité de l'énergie pour l'avenir

- Aujourd'hui, la tâche principale de l'Association est **l'assurance qualité et le développement du label Cité de l'énergie**. A l'avenir, les tâches de l'Association doivent être comprises de manière plus large, afin de soutenir les communes de manière appropriée dans la réalisation des objectifs Cité de l'énergie et de répondre aux futurs défis.

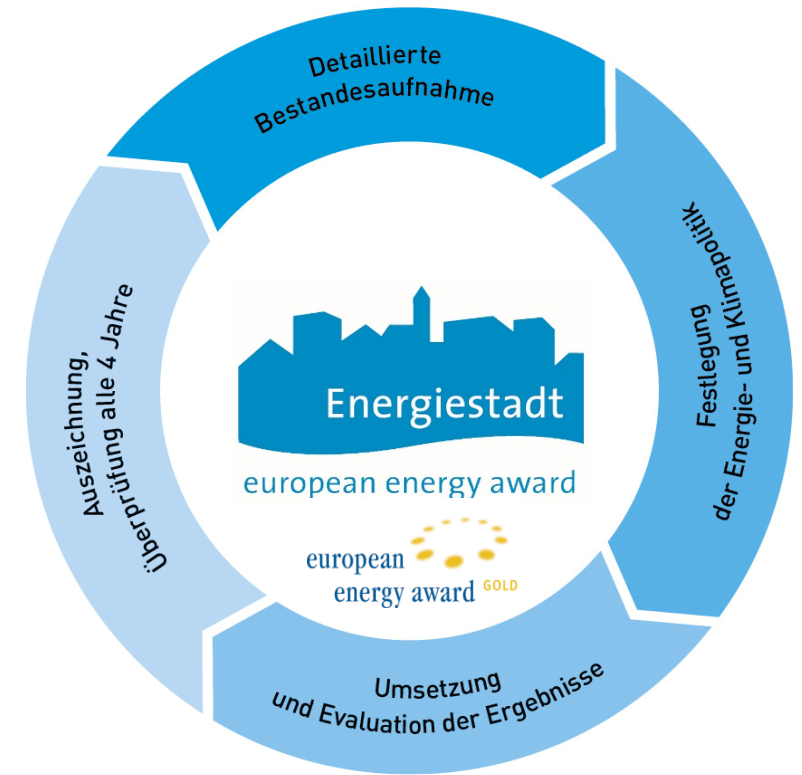
Comment imaginons-nous le rôle de l'Association à l'avenir ?

A l'avenir, l'ACE s'imagine encore plus dans un **rôle de soutien aux villes et communes**, et pas uniquement en tant qu'organisme de certification pour le label Cité de l'énergie. Elle comble les lacunes des offres de l'OFEN et d'autres.



Comment imaginons-nous le rôle de l'Association à l'avenir ?

- L'Association fournira davantage de soutien personnalisé aux communes, notamment afin de les aider à bénéficier des **possibilités de financement de projets** mises à disposition par la Confédération.
- L'Association s'engage également pour que le **coût du processus Cité de l'énergie reste stable.**



- **Les adaptations et améliorations suivantes sont mises en œuvre actuellement par l'Association, ou le seront d'ici à 2021 :**
 - Mise à jour des normes d'évaluation selon **l'état des connaissances actuelles.**
 - Elaboration d'outils afin que les Cités de l'énergie relèvent de nouveaux défis (p.ex. **adaptation aux changements climatiques dès 2020, en collaboration avec l'OFEV**).

- **Individualisation du processus d'audit**, afin de répondre davantage aux besoins spécifiques des Cités de l'énergie.
- **Augmentation du soutien aux cantons** dans la communication d'informations importantes et d'exigences légales auprès des Cités de l'énergie.
- Développement **d'indicateurs quantitatifs**
- Personnalisation **des services de conseil** pour les Cités de l'énergie.

Qu'est-ce qui change ?

Qu'est-ce qui reste inchangé ?

Etat actuel des informations

	Qu'est-ce qui reste inchangé ?	Qu'est-ce qui change à partir de 2021 ?
CATALOGUE CITE DE L' ENERGIE	<p>Le catalogue Cité de l'énergie avec ses 6 domaines reste le même et est disponible avec un niveau de qualité élevé, la comparabilité est maintenue (depuis la dernière révision structurelle en 2016).</p> <p>Comme auparavant, les adaptations du catalogue Cité de l'énergie concernent principalement l'aide à l'évaluation qui s'adaptent aux exigences techniques et juridiques actuelles ainsi que l'amélioration continue et l'applicabilité du catalogue de la Cité de l'énergie.</p>	<p>Un 7^{ème} domaine sur l'adaptation au changement climatique est désormais proposé aux communes qui souhaitent approfondir ce sujet (sur une base volontaire - sans incidence sur le score global). Cela se fait en collaboration avec l'OFEV.</p>

<p>PROCESSUS DE RE-AUDIT</p>	<p>Les Cité de l'énergie peuvent continuer à utiliser la procédure de ré-audit comme auparavant.</p>	<p>L'Association propose également des procédures de ré-audit volontaire pour les Cité de l'énergie de longue date et les villes énergétiques eea Gold.</p> <p>Une procédure volontaire basée sur une évaluation de la courbe de décroissance pour les villes Cité de l'énergie Gold de longue date est en vigueur depuis le début de 2020.</p> <p>Pour les Cité de l'énergie de longue date sans label Gold, une nouvelle procédure sera testée dans le cadre d'un essai pilote en 2020, qui portera sur le programme d'activités et un thème prioritaire sélectionné. L'introduction définitive est prévue pour le début de l'année 2021.</p>
------------------------------	---	--

e

COÛTS
LE PROCESSUS CITÉ DE L'ÉNERGIE

Les coûts d'un processus pour un 1^{er} audit et pour une certification restent approximativement les mêmes qu'auparavant. Toutefois, cela ne sera confirmé qu'une fois que les conditions cadres et le budget auront été établis par SuisseEnergie (probablement au printemps 2020).

Les communes membres de l'association Cité de l'énergie sans label ne toucheront aucun soutien financier (notamment la subvention liée à l'état de lieux) de SuisseEnergie. L'Association s'efforce de compenser partiellement les pertes financières du soutien de l'OFEN en ajustant, entre autres, les coûts du processus.

En complément, l'Association fournira aux communes membres – à la place de SuisseEnergie - **des prestations exclusives** (services de conseil, informations, outils). Toutefois, ces derniers doivent encore être définis.



et

COÛTS LE PROCESSUS CITÉ DE L'ÉNERGIE

Dans de nombreux cas, **le soutien financier des cantons restera disponible**, et l'Association s'efforce de faire en sorte qu'il le soit encore davantage.

Dans le but de simplifier le modèle de subvention, l'OFEN soutiendra les Cités de l'énergie par une prime unique après une (re)certification réussie. Cette prime sera légèrement plus élevée que par le passé afin de compenser la perte de financement de l'OFEN pour les prestations de conseil (voir informations sur la visite annuelle ci-dessous).

En revanche, l'OFEN ne subventionnera plus les prestations de conseil entre les certifications, notamment les visites annuelles.

Les Cités de l'énergie sont tenues de vérifier annuellement le degré de mise en œuvre des mesures réalisées dans le cadre de la visite annuelle

À partir de 2021, les **visites annuelles** ne sont plus financées comme auparavant. Cependant, un échange régulier entre les autorités communales et le Conseiller Cité de l'énergie est toujours obligatoire (la forme, les coûts et la contribution de l'Association restent toutefois encore à définir).

Les prestations de conseil demandées par les communes aux Conseillers Cité de l'énergie doivent être proposées essentiellement de manière individuelle. **Les Conseillers Cité de l'énergie proposeront des offres modulaires à l'avenir.**

Toutes les prestations fournies par les Conseillers Cité de l'énergie seront à l'avenir facturées directement aux communes. La facturation via l'Office fédéral de l'énergie comme auparavant n'est plus possible (voir processus de la Cité de l'énergie).

Les communes membres sans label doivent recevoir un bon de la part de l'Association à faire valoir lors de la visite annuelle.

<p>PROJETS DE SOUTIEN</p>	<p>L'Office fédéral de l'énergie continue de proposer aux villes, aux communes et aux régions des programmes de soutien pour la mise en œuvre de leurs projets.</p>	<p>Le montant total du subventionnement de l'OFEN pour la mise en œuvre de projets dans les villes, les communes et les régions sera sensiblement augmenté.</p>
<p>COTISATION S ANNUELLES</p>	<p>Les cotisations des villes et des communes de l'Association Cité de l'énergie restent inchangées.</p>	<p>Les cotisations des Conseillers Cité de l'énergie (personnes physiques) augmenteront afin de pouvoir assurer le financement de leur formation et de leur perfectionnement.</p>

L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie donne accès aux services suivants :

- Droits d'utilisation du catalogue Cité de l'énergie (contenu, structure, ainsi que solutions techniques et aide à la mise en œuvre)
- Accès au réseau d'experts
- Accès aux informations et outils (nouveau site internet à partir du 01.01.2021 avec un espace réservé aux membres, dans lequel des outils, exemples et aides à la mise en œuvre seront disponibles)

L'adhésion à l'Association Cité de l'énergie donne accès aux services suivants :

- Produits et services à prix réduit (les Cités de l'énergie bénéficient d'entrées pour des événements ou des licences à prix réduit, etc.)
- Bon pour des prestations de conseil : seuls les membres recevront un bon des prestations de conseil, qu'ils peuvent utiliser lors d'une séance avec un conseiller Cité de l'énergie (le montant du bon doit encore être défini).

Résumé

- La qualité des offres de l'Association Cité de l'énergie est maintenue
- A l'avenir, l'Association Cité de l'énergie va adapter son offre aux besoins individuels des communes (taille / structure, particularités cantonales, progrès, etc.)
- L'Association Cité de l'énergie va renforcer sa collaboration avec les cantons et les offices fédéraux.

Résumé

- Le coût de la certification Cité de l'énergie reste stable.
- L'Office fédéral de l'énergie soutient les villes et communes qui sont actives dans le domaine de l'énergie à l'aide d'offres complémentaires.

Nous nous réjouissons de continuer à collaborer avec vous !



Contact / informations

Association Cité de l'énergie
info@energiestadt.ch



EnergieSchweiz ist das Programm des Bundesrates zur Förderung der Energieeffizienz und der erneuerbaren Energie mit freiwilligen Massnahmen. Städte, Gemeinden, Areale sowie Regionen spielen in dieser Förderung eine wichtige Rolle und werden entsprechend von EnergieSchweiz unterstützt.

Der Trägerverein vergibt das Label «**Energiestadt**» an Städte, Gemeinden und Regionen, die sich kontinuierlich für eine effiziente Nutzung von Energie, den Klimaschutz und erneuerbare Energien engagieren. Die Vergabekriterien sind anspruchsvoll – was langfristig hohe Standards garantiert und das Label zu einem wertvollen Planungswerkzeug macht. Es existieren bereits über 400 «Energiestädte».